



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt quatre

Présents : 22

Le 18 avril

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 7

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Ronan LUNVEN qui a donné pouvoir à Yvon BALANANT, Delphine LE ROUX qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL, Arnaud BILLON qui a donné pouvoir à Nadine ABAZIOU, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h35) qui a donné pouvoir à Hélène BECKING, Philippe DELAPORTE (arrivé à 18h10) qui a donné pouvoir à Louis SALIOU, Claude ABIVEN qui a donné pouvoir à Samuel PHELIPPOT, Florian DESBANS qui a donné pouvoir à Gaëlle MARTINEAU

Convocation du Conseil
Municipal en date du
11.04.2024

Secrétaire de séance : Frédéric BOURGET

N° D_2024-04-18-27

Objet : ECOLES MUNICIPALES DE MUSIQUE ET ARTS PLASTIQUES – TARIFS 2024/2025

Considérant l'article L.2121-29 du C.G.C.T. qui précise que le Conseil municipal fixe annuellement les tarifs des écoles municipales de Musique et d'arts plastiques ;

Considérant que l'accès à la culture s'inscrit dans la politique culturelle et éducative de la Ville ;

Vu l'avis de la commission communale en date du 26 mars 2024 ;

Considérant que, pour l'année 2024/2025 ;

Il est proposé :

- de maintenir les grilles tarifaires ;
- d'intégrer la formule « *coup de pouce* » aux enfants landivisiens dans le quotient familial calculé par la C.A.F./ M.S.A. (à l'exception de la chorale et de la formation musicale) ;
- d'appliquer également un taux de dégressivité pour les enfants / adolescents landivisiens et ceux des communes extérieures inscrits à un cours d'instrument, à un cours adapté/méthode Dolce, à l'éveil musical, à la chorale, à la formation musicale et au cours d'arts plastiques, soit :
 - moins 15 % pour le 2^{ème} enfant,
 - moins 20 % pour le 3^{ème} enfant et plus.

Considérant les tableaux ci-dessous qui présentent les propositions de tarifs 2024/2025 avec application des formules précitées (quotients familiaux et dégressivité) ;

Tarifs du cours instrumental (incluant la formation musicale) de l'enfant

LANDIVISIEN							
2024/2025							
Quotient Familial	Déduction par enfant	1 ^{er} enfant		2 ^{ème} enfant		3 ^{ème} enfant et +	
		Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2
et = à 400 €	45 € / AN	180 €	219 €	146 €	179 €	135 €	166 €
entre 401 et 500 €	30 € / AN	195 €	234 €	161 €	194 €	150 €	181 €
entre 501 et 700 €	20 € / AN	205 €	244 €	171 €	204 €	160 €	191 €
entre 701 et 900 €	10 € / AN	215 €	254 €	181 €	214 €	170 €	201 €
PLEIN TARIF > à 900 €	0 € / AN	225 €	264 €	191 €	224 €	180 €	211 €

COMMUNES EXTERIEURES					
2024/2025					
1 ^{er} enfant		2 ^{ème} enfant		3 ^{ème} enfant et +	
Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2
364 €	426 €	309 €	362 €	291 €	341 €

Tarifs annuels de l'adulte / étudiant / Pass culture

2024/2025		
ADULTE		
LANDIVISIEN	609 €	633 €
LANDIVISIEN AVEC ENFANT(S) INSCRIT(S)	487 €	506 €
COMMUNES EXTERIEURES	740 €	770 €
COMMUNES EXTERIEURES AVEC ENFANT(S) INSCRIT(S)	592 €	616 €
ETUDIANT ET PASS CULTURE		
LANDIVISIEN ET COMMUNES EXTERIEURES	423 €	440 €

Tarifs annuels de l'éveil musical, du cours adapté et du parcours découverte instruments

LANDIVISIEN				
2024/2025				
Quotient Familial	Déduction par enfant	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et +
et = à 400 €	45 € / AN	73 €	55 €	49 €
entre 401 et 500 €	30 € / AN	88 €	70 €	64 €
entre 501 et 700 €	20 € / AN	98 €	80 €	74 €
entre 701 et 900 €	10 € / AN	108 €	90 €	84 €
PLEIN TARIF > à 900 €	0 € / AN	118 €	100 €	94 €

COMMUNES EXTERIEURES	
2024/2025	
150 €	156 €

Tarifs annuels de la chorale et de la formation musicale (seule)

2024/2025		
LANDIVISIEN	52 €	54 €
COMMUNES EXTERIEURES	90 €	94 €

Tarifs arts plastiques (enfant / adolescent / étudiant / Pass culture)

LANDIVISIEN				
2024/2025				
Quotient Familial	Déduction par enfant	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et +
et = à 400 €	45 € / AN	107 €	84 €	77 €
entre 401 et 500 €	30 € / AN	122 €	99 €	92 €
entre 501 et 700 €	20 € / AN	132 €	99 €	102 €
entre 701 et 900 €	10 € / AN	142 €	119 €	112 €
PLEIN TARIF > à 900 €	0 € / AN	152 €	129 €	122 €

2024/2025		
ENFANT / ADOLESCENT COMMUNES EXTERIEURES	200 €	208 €
ETUDIANT ET PASS CULTURE LANDIVISIEN ET COMMUNES EXTERIEURES	201 €	209 €

Le Conseil municipal, par 25 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Un esprit d'ouverture pour Landivisiau » et 4 abstentions du groupe « Ensemble pour Landivisiau » approuve les grilles tarifaires.

Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 18 avril 2024

Le Maire,

Laurence CLAISSE

